

SOMMAIRE

PAGES 2

- **ONISEP :**
le démantèlement a été voté

PAGE 3

- **Corps des Psy-ÉN un an après**

PAGES 4-5

- **Réforme de l'orientation :**
dernière pièce du puzzle ?

PAGE 6

- **Loi Avenir professionnel :**
où en est-on
- **Être psychologue dans**
un monde d'experts :
enjeux pour les psychologues

PAGE 7

- **Haute tension autour des CIO**

PAGE 8

- **Élections professionnelles**
du 29/11 au 6/12/2018 :
pour agir ensemble
- **Pourquoi se syndiquer ?**

Ont collaboré à la réalisation de ce 8 pages

Catherine Bas, François Bertaud,
Cécile Cherouvrier, Catherine Deana,
Géraldine Duriez, Valérie Forestiez,
Aude Lemoussu, Marie-Agnès Monnier,
Frédérique Penavaire, Catherine Remermier,
Corine Tissier, Florence Villiers

Flasher ce code
et retrouver
la rubrique
des Psy-ÉN
sur notre
site internet



POUR NOUS CONTACTER
cio@snes.edu
Tél. 01 40 63 29 20

PSY-ÉN

Éducation, développement et conseil en
orientation scolaire et professionnelle

Une année décisive pour le métier et pour nos CIO

Le corps unique s'est mis en place. Les collègues ont informé élèves, parents et équipes pédagogiques du nouveau statut. Pourtant, d'aucuns, au sein même de notre ministère, n'admettant pas que les Psy-ÉN soient confortés dans leurs missions de psychologues, envisagent maintenant de fermer les CIO et de nommer les Psy-ÉN dans les EPLE, cassant ainsi les collectifs de travail et isolant les collègues.

Ces annonces brutales qui ont eu lieu début avril, ont eu un effet, que sans doute les technocrates du MEN n'imaginaient pas.

De concert, la profession s'est levée contre ce projet qui est bien plus qu'une simple réorganisation. Partout, des manifestations et des conférences de presse ont eu lieu. Dans la quasi-totalité des CIO de France, des affichages ont été organisés pour informer les usagers et protester contre la casse de ce service public, ainsi qu'une intense activité sur les réseaux sociaux.

En point d'orgue une grande manifestation le 5 juin dernier a rassemblé plus du tiers des Psy-ÉN et DCIO, des CIO et de l'ONISEP, dans le cadre d'une large intersyndicale.

Si la loi ne prévoit plus la disparition des CIO du code de l'éducation, mais le maintien au minimum d'un CIO par département, les risques sont toujours là. Si effectivement les Psy-ÉN sont affectés dans les lycées, que deviendront les CIO, s'ils sont confiés aux Régions ? Les missions changeront. Les personnels qui y interviendraient devront accompagner tous les publics et seront soumis aux priorités locales, vraisemblablement différentes d'une Région à l'autre.

Malgré le refus de ce modèle décentralisé, plusieurs fois exprimé par la profession, le MEN persiste dans sa volonté de mettre l'orientation des jeunes sous le diktat de prétendus débouchés locaux.

Les partenaires, en particulier les parents d'élèves et les associations d'étudiants, ont bien perçu les risques de ce modèle ultralibéral.

Une rencontre SNES/FCPE a eu lieu au début de l'été. Les deux organisations ont partagé leurs analyses et chacune dans son champ de compétences a décidé de mobiliser largement. Une expression commune suivie d'actions unitaires est déjà envisagée pour le mois de septembre. Le SNES-FSU a d'ores et déjà contacté l'intersyndicale et les parents d'élèves proposent aux organisations de jeunesse de s'y associer. Le SNES-FSU invite l'ensemble des collègues et tous ses partenaires syndicaux à amplifier la mobilisation pour obtenir le maintien du service public national d'orientation au sein de l'EN. Rien n'est joué, il faut poursuivre la bataille ! ■

Géraldine Duriez, Psy-ÉN EDO, secrétaire de catégorie
Frédérique Penavaire, directrice CIO, secrétaire adjointe
Xavier Marand, secrétaire général adjoint

Le démantèlement a été voté

Le 1^{er} août, l'Assemblée nationale a adopté la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui, dans son article 10, transfère les missions et la plupart des personnels des DRONISEP aux Régions.

La loi est applicable au 1^{er} janvier 2019.

Les personnels se sont rapidement mobilisés contre ce projet alarmant, élaboré sans aucune concertation. Interpellation du ministre le 3 avril, participation aux huit journées de mobilisation entre le 12 avril et le 28 juin – dont la manifestation nationale intersyndicale du 5 juin – ils ont multiplié les actions, obtenu le soutien de la FCPE, du CESE, du CSE, du CNE-SER, du conseil d'orientation de l'ONISEP. En Région et à Paris, les personnels se sont associés aux actions des collègues Psy-ÉN du SNES-FSU. Ils ont aussi sollicité la presse et rencontré leurs élus, y compris de conseils régionaux. Des comptes Twitter, Facebook ont été créés et l'ONISEP a lancé une pétition sur change.org qui a recueilli 19 500 signatures.

L'ONISEP ne pourra plus remplir ses missions de service public

Le MEN a compris la nécessité de conserver la base de données nationale sur les formations initiales que possède l'ONISEP et annoncé qu'il préserverait une trentaine de postes de documentalistes en Région au sein de l'Éducation nationale (sans préciser dans quels services ils seront affectés). En revanche, il ignore tout, ou feint d'ignorer le fonctionnement en réseau de l'ONISEP, où l'interaction entre le niveau national et régional est constant. Sans les DRONISEP, l'Office ne pourra plus réaliser les guides « *Après la Troisième* », « *Entrer dans le sup après le bac* », en partie réalisés par les délégations régionales, qui en assurent la diffusion.

Il ne pourra plus proposer les ressources destinées aux équipes éducatives, aux parents et sur le handicap. Car l'essentiel de ces ressources, diffusées sur le site national onisep.fr, est produit par les DRONISEP. Le ministère ne semble pas juger utile de préserver ces activités, qui font pourtant

partie intégrante des missions de l'Éducation nationale.

Sollicités par les personnels de l'ONISEP inquiets, plusieurs députés et sénateurs (GDR, FI, Nouvelle Gauche), ont déposé des amendements et proposé la suppression de l'article 10, qui démembrerait l'ONISEP. En vain.

La mobilisation de l'ONISEP, de tous les Psy-ÉN et DCIO, a conduit les parlementaires à instaurer une convention cadre entre l'État et les Régions pour garantir l'équité d'accès à l'information sur l'orientation dans l'ensemble du territoire. Mais les Régions seront tentées de valoriser des formations et métiers correspondant aux besoins économiques locaux. Et toutes n'ont pas les mêmes priorités...

Angoisse des personnels : les propositions du SNES-FSU

Pour les personnels, l'inquiétude est d'autant plus grande qu'ils ne connaissent ni la structure vers laquelle ils vont être transférés, ni leurs missions et futures conditions d'exercice. La déclaration d'élus

comme ceux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui ont laissé entendre que les personnels devront travailler sur les trente priorités définies par la Région, n'a rien de rassurant pour des fonctionnaires d'État. Leur angoisse s'est d'ailleurs traduite par un « non » massif au projet de loi (91,5 % des votants) lors de la consultation organisée en interne, à laquelle 86 % des agents ont participé.

Le SNES-FSU propose de créer un pôle d'information pour l'orientation dans les SAIO, pour alimenter la base de données, réaliser les guides, les ressources pour les équipes éducatives et pour les parents et assurer le relais des politiques académiques en Région. Il a d'ores et déjà demandé un rendez-vous à Jean-Michel Blanquer. Le rapport de l'IGAENR¹ rendu fin juillet et dont nous demandons la communication, va désigner les services et les personnels qui devraient être transférés. Le SNES-FSU continuera dès la rentrée à interpellier le MEN et à créer les conditions les plus unitaires possibles pour défendre l'ONISEP et le service public d'orientation de l'EN. La FSU a écrit au Premier ministre pour protester contre le transfert des DRONISEP prévu dans la loi. La réponse du secrétaire général de l'Élysée, qui nous est parvenue fin août, annonce qu'une mission sera confiée à Pascal Charvet, ex-directeur de l'ONISEP et à Nathalie Mons, présidente du CNESCO, « afin de permettre l'élaboration d'une convention cadre de partenariat entre l'État et les Régions qui aura vocation à être adaptée à chaque Région académique en fonction des ressources et des contraintes locales ». Voilà un cadre bien souple qui n'est pas pour nous rassurer. ■



© Hurca / Fotolia.com

1. Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche

Chronique d'une naissance mouvementée

Le corps unique des psychologues de l'Éducation nationale a pris effet à la rentrée 2017, ce dont le SNES-FSU et le SNUipp-FSU, qui ont œuvré à sa création, se sont félicités.

Ce statut offre aux psychologues du premier comme du second degré une reconnaissance de leur fonction : les Psy-ÉN EDA ne sont plus professeurs des écoles et les Psy-ÉN EDO rentrent enfin dans des règles de gestion communes avec pour effet immédiat l'accès à la hors-classe.

Mais sa mise en place s'est rapidement avérée décevante du fait du mépris des engagements du GT 14 par le ministère, qui n'a pas poursuivi les chantiers laissés inachevés par le ministère précédent.

Certains malentendus ont pu subsister à la rentrée, laissant supposer que nos missions auraient changé alors que nous sommes psychologues depuis 1991 et que l'article 3 du statut s'inscrit dans la continuité de notre rôle, incluant l'orientation. L'information systématique demandée à notre hiérarchie sur l'article 3 de notre décret à l'adresse de nos interlocuteurs a trop souvent fait défaut, ce qui a pu placer les collègues en difficulté dans les établissements.

Mise en œuvre concrète du corps et reniement des engagements :

- La circulaire indemnitaire, qui devait planifier la mise à niveau progressive de l'ISOE des Psy-ÉN EDO sur celle des Psy-ÉN EDA et valider une substantielle revalorisation de l'ICA pour les DCIO, n'est pas publiée. L'injustifiable différence indemnitaire au détriment des psychologues du second degré perdue, **la FSU revendique toujours pour le corps unique des indemnités uniques.**
- Les ex-CO-Psy ont – enfin – accès à la hors-classe et, avec le PPCR, à la nouvelle classe exceptionnelle, les DCIO étant prioritaires. Mais le MEN a finalement choisi d'exclure les nouveaux DCIO de l'accès automatique et « hors contingent » à la hors-classe, ce que le SNES-FSU continue de dénoncer.
- La circulaire Formation, sortie tardivement le 30 août 2017, n'a pas



© Budimir Jevtic / Fotolia.com

permis de cadrer nationalement la mise en place du nouveau corps et les stagiaires sont soumis à des traitements différents selon les centres de formation.

- Le groupe de travail ministériel « Formation » promis, n'a jamais été programmé.
- L'articulation de la gestion des Psy-ÉN EDO et des Psy-ÉN EDA a souvent été délicate, communication difficile entre rectorat et DSDEN, nouveau mouvement pour les EDA, persistance des difficultés sur le remboursement des frais de déplacement, l'achat de matériel...

Les évolutions de carrière

→ Promotion à la hors-classe

Pour rattraper le retard et désengorger « le bouchon » des nombreux collègues anciens bloqués au onzième échelon, le ministère s'était engagé à mener deux campagnes exceptionnelles pour les CO-Psy/Psy-ÉN EDO avec un taux de promus plus élevé que la norme. Une fois n'est pas coutume, le ministère n'a pas tenu ces engagements. Cela n'a pas empêché les élus du SNES-FSU de mener la bataille pour que l'administration promeuve en priorité les collègues « les plus proches de la retraite », au nom du respect du PPCR : « *tout agent a vocation à traverser au moins deux grades dans sa carrière* » et pour que ceux-ci bénéficient de cette promotion pour leur retraite.

→ Promotion à la classe

exceptionnelle (troisième grade)

Nouveau débouché de carrière acces-

sible aux collègues étant à la hors-classe, il permet d'atteindre en fin de carrière les échelles-lettre de rémunération A. Les contingents 2017 et 2018 auront permis de promouvoir 5 % des effectifs du corps, la moitié au 1^{er} septembre 2017, l'autre moitié au 1^{er} septembre 2018.

Mais les modalités d'accès sont inadaptées et inégalitaires. Les conditions d'accès, très restrictives (le « vivier 1 ») conduisent inévitablement à la perte de promotions faute d'un nombre suffisant de candidats, ou à la promotion de candidats trop éloignés de la retraite, ce qui embouteillera les accès à la classe exceptionnelle dans les années à venir. La seconde voie (le « vivier 2 ») ne permet que 20 % des promotions : bien trop peu au regard de la masse des ayants droit. Nous avons dénoncé le fait que l'exercice en REP, qui pourrait permettre aux Psy-ÉN EDO de figurer au vivier 1, ne soit pas reconnu.

Notre objectif est que l'accès à la classe exceptionnelle bénéficie au plus grand nombre, car l'enjeu essentiel est d'assurer le meilleur indice de pension possible.

L'action se poursuit

Le SNES-FSU continue à intervenir en lien avec le SNUipp pour obtenir le respect des engagements pris pour un traitement égal des deux spécialités, tant sur les promotions que sur les indemnités. La FSU demande un bilan de la première année de formation afin de corriger les écarts par rapport aux textes. ■

RÉFORME DE L'ORIENTATION

Dernière pièce du puzzle ?

Paradoxalement, l'orientation occupe une place de plus en plus centrale dans les projets de réforme du ministre, mais le rôle des Psy-ÉN EDO est de moins en moins visible. L'orientation est transférée aux organismes mandatés par les Régions pour tout ce qui concerne la découverte des métiers. Désormais, elle est assurée en grande partie par les professeurs principaux pour l'accompagnement de l'élaboration des projets. Cette nouvelle répartition illustre l'effacement de deux dimensions fondamentales : la construction de l'identité et le développement de l'élève.

Les débats au Parlement autour de l'article 10 de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » ont montré combien l'orientation scolaire était au cœur d'enjeux politiques très sensibles. Les propositions du Sénat ont tenté de remettre en cause l'équilibre dans la répartition des compétences entre l'État et la Région, mais elles n'y sont pas complètement parvenues. Pour autant l'État va se désaisir d'une partie de ses compétences en matière d'information des élèves et abandonne les DRONISEP.

Selon les déclarations de Jean-Michel Blanquer devant les commissions parlementaires, l'affaire n'est pas close et une réforme de l'orientation se prépare.

L'orientation, pierre angulaire de toutes les réformes déjà engagées

L'avalanche de réformes, qui submerge depuis la rentrée le système éducatif, accorde, en filigrane, une place déterminante à l'orientation. Mais la conception qui guide ces réformes est bien éloignée de la nôtre. Il n'est plus question d'augmenter le niveau de formation et de qualification de toute la jeunesse mais de mettre chacun « à sa place ».

Que ce soit par la mise en place de Parcoursup ou dans la réforme annoncée pour le lycée, c'est l'avènement des parcours d'initiés. Être dans le « bon lycée » pour bénéficier d'un large choix d'enseignements, savoir valoriser ses compétences et ses motivations pour être admis dans la filière d'enseignement supérieur choisie, la question du « bon choix » devient de plus en plus cruciale dans un système plus opaque et sélectif.

Contrairement aux déclarations du ministre sur sa volonté de revaloriser l'enseignement professionnel, la réforme de l'apprentissage fait du lycée professionnel le parent pauvre et le refuge de ceux qui n'auront pas été jugés assez performants pour devenir apprentis.

Pour l'efficacité de toutes ces réformes, le fonctionnement de l'accompagnement des élèves pour leurs projets d'orientation doit être totalement revu.

→ Première étape, le recours aux enseignants

La décision de créer un deuxième professeur principal en Terminale traduit déjà la volonté du MEN de confier une partie de l'accompagnement des Psy-ÉN EDO aux enseignants. C'est manifeste dans le projet de circulaire sur le rôle du professeur principal, soumis aux organisations syndicales fin juin, qui en fait un « sous-chef d'établissement », remplaçant à lui

seul tous les membres de l'équipe éducative et en particulier les Psy-ÉN EDO. Devant le tollé général provoqué par ce texte, celui-ci a été revu. Mais cet épisode en dit long sur les intentions du MEN d'évincer les Psy-ÉN EDO de la préparation des choix des élèves et de l'information sur les métiers.

→ *Deuxième étape, « séparer l'orientation de la psychologie »*
Lors de son audition devant le Sénat, Jean-Michel Blanquer a indiqué que tout ne pouvait être dit dans l'article 10 et « qu'il faudra élaborer une réforme de plus grande ampleur ». Pour lui, si « l'Éducation nationale affecte les élèves, les Régions ont un rôle d'orientation ». Il dénonce une conception de l'orientation qui serait « un moment magique avec un instant T » et veut y substituer « un continuum qui suppose le conseil de toute une série de personnes ». Cette vision du travail des Psy-ÉN EDO aurait singulière-



© Mikael Damkier / Fotolia.com

ment besoin d'être rafraîchie, mais elle montre que la spécificité des psychologues est une nouvelle fois remise en question.

Il s'agit de concevoir l'orientation non pas au service du développement du sujet et de ses aspirations, mais pour qu'elle réponde au mieux aux besoins économiques locaux des entreprises. Il s'agit encore de convaincre une partie des élèves qu'il est préférable d'opter pour des formations en apprentissage qui les rendront « plus employables ». Le maître-mot est donc le rapprochement de l'École et de l'entreprise, qui passe à la fois par l'abandon par l'État d'un certain nombre de ses missions au profit des Régions et par le développement des partenariats.

→ **Troisième étape, distiller l'esprit d'entreprise en s'appuyant sur les Régions et les partenariats**

Après avoir obtenu la création du SPRO, les Régions n'ont eu de cesse de vouloir s'arroger les pouvoirs en matière d'orientation scolaire. Elles ont, pour la plupart, développé des portails d'information qui s'adressent déjà au public scolaire. Arguant de leur investissement dans la formation et de leur proximité avec le monde économique, elles cherchent désormais à informer et conseiller les jeunes scolarisés.

- Ces objectifs passent par la demande réitérée d'éradication du service public d'orientation de l'ÉN¹, reprise cette fois-ci dans le rapport CAP 22² sous prétexte de suppression des doublons ! Pour les rapporteurs il faut « *achever la décentralisation pour les compétences qui ont d'ores et déjà fait l'objet d'un transfert mais pour lesquelles l'État intervient encore* ». Dans ses préconisations le rapport prévoit que : « **les Régions étant en charge des lycées et déjà compétentes en matière d'orientation professionnelle, l'orientation scolaire pourrait leur être confiée** » (Proposition N° 18).

- De manière plus insidieuse, il s'agit de développer « l'esprit d'entreprendre » par les partenariats qui accompagnent le mouvement de décentralisation. Le MEN vient d'inscrire dans la loi la possibilité pour les



Régions de faire intervenir dans les EPLE les organismes qu'elles mandateront. Or, qu'il s'agisse d'associations, de fondations, de mentorat, toutes ces associations, derrière une apparente neutralité, sont financées par de grandes entreprises et dirigées par de jeunes managers issus de grandes écoles comme l'ESSEC !³

En quoi les Psy-ÉN EDO sont-ils particulièrement concernés ?

Par le biais de ces conventions, l'État délègue à ces associations, non pas la responsabilité de faire découvrir le sens du travail, les activités professionnelles exercées et leur complexité, et de donner des repères culturels sur les métiers, mais de transmettre une certaine conception de l'Entreprise, étrangère à la division sociale du travail, où le modèle à imiter est le manager...

Ces associations s'immiscent aussi largement sur le terrain des « savoir-être », des compétences transversales et des comportements censés faciliter l'insertion professionnelle et appelant invariablement les élèves à être « *mobiles, dynamiques, enthousiastes, conviviaux, créatifs, sachant apprivoiser le risque d'entreprendre* »⁴. Ce qui s'apparente du point de vue déontologique à des tentatives de manipulation douce, auxquelles les psychologues ne peuvent évidemment adhérer.

L'année à venir s'annonce déterminante : changement de paradigme dans la conception de l'orientation, réécriture des missions et du décret statutaire des personnels, avenir des CIO. Pour autant l'évolution n'est pas inéluctable et nous devons encore dénoncer les dispositions du projet de loi qui confond libéralisme et liberté. Du côté gouvernemental, plu-

sieurs tendances se côtoient voire s'opposent. En gardant le cap du développement des aspirations des élèves et la lutte contre les déterminismes nous pouvons trouver des alliés et démontrer la nécessité de sauvegarder le service public d'orientation de l'ÉN et les DRONISEP. La forte mobilisation de la profession mais aussi des parents et des jeunes est à mettre à notre crédit. ■

1. Le Sénat, très à l'écoute des Régions, a proposé de supprimer la référence à l'article L 313-4 du code de l'éducation préservant l'existence d'au moins un centre d'orientation scolaire et professionnel par département.
2. Rapport sur les évolutions de la Fonction publique.
3. La plateforme « Inspire » va encore plus loin puisqu'elle se situe sur le terrain du conseil et est financée par le MENSUR.
4. *Enseigner l'esprit d'entreprise à l'école*, Lucie Tanguy, page 81 (enquête réalisée sur les mini-entreprises).



Point d'étape

La loi, qui aurait dû s'appeler « Pour la dérèglementation de l'apprentissage et de l'orientation scolaire », a finalement été votée le 1^{er} août dans une séance accélérée. Le projet, présenté au Conseil des ministres le 27 avril, a donné lieu à deux lectures devant l'Assemblée nationale en raison d'un désaccord entre Assemblée et Sénat. Les débats souvent vifs ont amené le ministre à y intervenir.

Le Sénat avait en effet émis un avis défavorable après avoir présenté une série d'amendements visant à redonner le pouvoir aux Régions sur le Conseil en évolution professionnelle (CEP) et l'apprentissage, et à rayer du code de l'Éducation toute référence aux CIO.

L'Assemblée nationale en deuxième lecture a rejeté ces propositions mais elle a aussi rejeté tous les amendements déposés par les parlementaires des groupes de gauche, demandant la suppression de l'article 10 et en particulier la suppression du transfert des DRONISEP et de leurs personnels aux Régions et de la mise à disposition des Psy-ÉN et des DCIO.

Que dit le texte définitif ?

- Le principe du transfert des DRONISEP aux Régions est malheureusement maintenu.
- Un rapport confié à l'IGAENR, Didier Lacroix, sur la désignation des services ou parties de services à transférer, a été remis au ministre fin juillet. Le SNES-FSU en demande la communication, ainsi que la création d'un pôle information pour l'orientation

dans chaque rectorat avec maintien de tous les personnels des DRONISEP qui le souhaitent.

- Un décret devrait être publié dans un délai de trois mois après publication de la loi, approuvant une convention nationale signée entre préfet de Région, directeur de l'ONISEP et recteur de Région académique et listant les services à transférer.

- Les personnels des DRONISEP transférés devraient alors opter soit pour une intégration à la Région soit pour le maintien du statut de fonctionnaire en position de détachement.

- Un rapport sur l'évolution des CIO devant être confié à deux IG et à deux présidents de Région, sera remis dans un délai de six mois après la publication de la loi.

- Au cours des débats parlementaires quelques garde-fous ont été introduits mais ils restent fragiles.

- Une mission d'accompagnement des élèves, des étudiants, des apprentis a été ajoutée dans les missions de l'ONISEP, ce qui correspond à notre demande et justifie pleinement la création des Pôles dans les SAIO.

- L'introduction d'un cadre national de référence pour établir la coordination entre Régions et ONISEP afin de garantir l'unité du service public d'orientation et de favoriser l'égalité d'accès à l'information de tous les élèves, étudiants et apprentis, en particulier lors des interventions des Régions en EPLE.

- La limitation du rôle des Régions à la production d'informations à portée régionale.

Sur le fond, cette loi constitue une dérèglementation des droits des apprentis et affaiblit les droits des salariés en matière de formation professionnelle.

Les arguments que nous avons développés, les rencontres avec les groupes parlementaires et surtout la très forte mobilisation de la profession ont permis de prendre en compte la complexité du dossier et les risques de dérives pour l'orientation scolaire. De nombreux textes doivent encore être publiés, il nous faut continuer à faire pression pour empêcher la déstructuration de l'ONISEP et la disparition des CIO. ■

Haute tension autour des CIO

Depuis l'annonce par le MEN de sa volonté de fermer tous les CIO et d'affecter les Psy-ÉN EDO en établissements, la communication ministérielle est demeurée des plus floues. Il est à craindre que ceci ne fasse partie d'une stratégie de mauvais aloi.

Devant la mobilisation des personnels des CIO et DRONISEP remarquable par sa visibilité et sa détermination et qui a rassemblé plus de 1 200 personnes le 5 juin, le ministre a répondu aux critiques en affirmant à plusieurs reprises sa volonté de mettre les « CIO » dans les EPLE. Que souhaite-t-il nous faire croire ? Qu'il y aura un CIO par établissement scolaire ?

Ou bien confond-il les CIO et les Psy-ÉN ? Ou bien s'agit-il seulement de communication face à la colère des collègues et des usagers ?

Les intentions du MEN

Lors des audiences obtenues par le SNES-FSU et l'intersyndicale, on ne peut vraiment dire que nos interlocuteurs nous aient éclairés sur leurs pro-

jets. Ils ont évoqué des situations très variables d'affectation des Psy-ÉN EDO dans les établissements ou de maintien des CIO, selon les désidératas des Régions. Sans sourciller, il nous a été répondu que la carte pouvait être réduite à un CIO par département. Durant la discussion parlementaire, le ministre s'est malgré tout opposé à la suppression de toute référence aux

CIO dans le code de l'éducation, proposée par le Sénat, mais il a aussi indiqué que leurs missions changeraient. Difficile de croire que le MEN n'a aucun projet pour le service public d'orientation de l'EN. Il est plus plausible de considérer qu'il joue la montre. Le rapport annoncé lors du débat à l'Assemblée viendrait bien opportunément pour permettre de légitimer des propositions très impopulaires dans le contexte.

Contrairement à ce que le MEN prétend, cette réforme est une nouvelle fois imposée, sans concertation avec les organisations syndicales et les associations de professionnels, sans prise en compte de la réalité, du travail que nous élaborons quotidiennement et des conséquences d'un tel démantèlement pour les élèves, leurs familles, les usagers et tous les personnels.

Un lieu institutionnel irremplaçable

Les CIO sont des lieux indispensables pour les élèves et leur famille afin qu'ils

puissent rencontrer une ou un psychologue de l'Éducation nationale mais il s'agit également d'un lieu qui accueille les jeunes arrivant de l'étranger souhaitant être scolarisés, les décrocheurs, les élèves en situation de handicap ou de phobie scolaire... Où ce public si fragile pourra-t-il s'adresser si les CIO sont amenés à disparaître ? Au-delà de ces missions d'accueil du public, le CIO est également un lieu qui permet aux Psy-ÉN d'un bassin de se réunir pour partager outils de travail, pratiques professionnelles et coordonner leurs actions. Avec la disparition des CIO c'est la mise à mal de toute une profession qui ne pourra plus s'appuyer sur son réseau national pour travailler en coopération, dans l'intérêt des usagers et avec le risque que soient modifiés les missions et le statut des Psy-ÉN.

Les personnels des CIO et des DRO-NISEP continueront de se mobiliser dès la rentrée pour faire entendre leur



rejet de ces réformes, leur volonté de maintenir le réseau national des DRO-NISEP sur le territoire et de préserver tout le réseau des CIO et le statut et les missions des Psy-ÉN au sein de l'Éducation nationale. ■

ÊTRE PSYCHOLOGUE DANS UN MONDE D'EXPERTS

Enjeux pour les psychologues

La logique scientifique qui s'introduit dans les sciences humaines prétend éradiquer le doute et les débats dans la compréhension de l'humain. L'approche clinique est donc clairement mise en cause sur tous les terrains d'intervention des psychologues.

La FSU a organisé les 28 et 29 juin dernier un colloque sur le thème de la place des psychologues face à la montée des neurosciences, des logiciels experts et des algorithmes censés être bien plus fiables pour diagnostiquer et « prendre les bonnes décisions ». Que ce soit dans le domaine judiciaire, psychiatrique, du handicap ou du travail, comment faire valoir une autre conception de l'humain, du refus de la réduction du sujet à ses actes et de la priorité à donner aux développements possibles ?

C'est sur ces questions complexes qu'ont débattu des psychologues de la PJJ, de Pôle emploi, de l'administration pénitentiaire et de l'Éducation nationale du premier et du second degré lors du sixième col-

loque des psychologues de la FSU. Grâce à l'éclairage des chercheurs, ils ont abordé les risques de dérives « techniciennes » qui peuvent gagner l'évaluation psychologique dans les différentes spécialités. Comment les psychologues peuvent-ils répondre aux demandes qui leur sont faites en les intégrant dans un processus global d'accompagnement et de suivi ? Ces questions s'inscrivent dans un contexte marqué par la vogue des neurosciences et de l'intelligence artificielle, auxquelles serait désormais dévolu le monopole de la connaissance du fonctionnement psychique. Comprendre et maîtriser les conduites humaines pour faire apprendre, faire consommer, faire travailler, améliorer les performances, gérer les émo-

tions, seraient ainsi les nouvelles finalités de la compréhension de l'individu, accessibles par l'observation du substrat cérébral. Comme si le sujet était soluble dans les neurosciences ! La seconde table ronde nous a permis d'approfondir les illusions et les pré-supposés idéologiques qui entourent ces travaux. C'est bien en effet la conception de l'humain et du social qui est interrogée, avec le retour des illusions scientifiques. L'intelligence artificielle n'aime pas l'informel, le hasard, la subjectivité, le langage, les échanges collectifs et ce qui peut en émerger. Bref, tout ce qui n'est pas maîtrisable, mais est profondément humain. Or, c'est justement ce qui intéresse les psychologues et ce qu'ils s'efforcent de préserver dans leur pratique. ■

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018

Pour agir ensemble

Pour la deuxième année consécutive les Psy-ÉN sont invités à élire leurs représentants en CAPN, en CAPA. L'organisation d'élections professionnelles en 2017 était liée à la création du corps unique de psychologue de l'Éducation nationale. Cette année, toute la Fonction publique est concernée.

Cette élection s'inscrit dans un contexte politique peu favorable au dialogue social puisque dans le document de travail intitulé « *Définir un nouveau modèle de dialogue social dans la fonction publique* » le gouvernement envisage de supprimer la majeure partie des Commissions administratives paritaires, propose de réduire le champ de compétence des CAP aux « *décisions ayant un impact négatif sur la carrière des agents* » soient les recours et les sanctions disciplinaires. Il envisage également la suppression des CHSCT. Ces propositions, si elles devaient aboutir, renforceraient le pouvoir des hiérarchies intermédiaires sans contrôle, ce qui est inacceptable.

Ces élections représentent un enjeu majeur pour montrer au gouvernement l'attachement des personnels au paritarisme, pilier du statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs

représentants, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics. Elles le sont aussi pour renforcer la représentativité du SNES et de la FSU et ainsi donner les moyens aux élus pour peser sur les projets néfastes de ce gouvernement. Il est donc essentiel que la totalité des syndiqués et sympathisants du SNES et de la FSU et, au-delà, l'ensemble de la communauté éducative votent lors de ces élections.

2017 : l'année du corps unique

L'année 2017 a vu la mise en place du corps unique de psychologue pour lequel la FSU s'est toujours battue. Celle-ci conforte la place des psychologues dans l'Éducation nationale cependant sa mise en place n'est pas toujours aisée avec des incompréhensions, difficultés et blocages que la FSU s'emploie à lever au quotidien. Pour cela, Le SNES-FSU défendra :

- la place du Psy-ÉN au sein des équipes, auprès des élèves, des étu-

dants et des familles afin de favoriser la réussite scolaire, l'élaboration des projets d'avenir, ambitieux pour tous ;

- le maintien du réseau des CIO, lieu ressource indispensable pour le travail en équipe ;
- le maintien des DRONISEP dans l'éducation nationale et la création de pôle information pour l'orientation dans chaque rectorat ;
- la reconnaissance des missions des psychologues de l'Éducation nationale, des conditions de travail et des modalités d'évaluation conformes aux missions ;
- un plan de recrutements et des créations de postes pour tendre, dans une première étape, vers la moyenne européenne d'un psychologue pour 800 élèves ;
- des plans de formation continue répondant aux besoins exprimés par les collègues.

Élections professionnelles : mode d'emploi

► **Quand** : du 29 novembre au 6 décembre 2018

► **Comment** : vote électronique

► **Qui vote et quelles instances sont concernées ?**

Tous les Psy-ÉN et DCIO (titulaires, stagiaires et contractuels).

Les CAPA, CAPN, pour les personnels titulaires et CCP, pour les non titulaires sont les instances où sont traitées les opérations liées aux carrières de personnels. Pour tous les personnels, les CTA et CTM sont consultés sur les questions d'organisation et de fonctionnements des services ainsi que sur les règles statutaires et indemnitaires. Les votes pour les CTM et CTA définissent aussi les sièges pour les conseils départemental et académique de l'Éducation nationale, le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) et les CHSCT au niveau départemental, académique et national.

Le métier doit être revalorisé, le SNES-FSU revendique :

- l'accès à la hors-classe pour tous avant le départ en retraite ;
- la transformation de l'accès à la classe exceptionnelle pour la rendre accessible à tous ;
- le maintien et la revalorisation de la fonction de DCIO par le respect des engagements pris sur la revalorisation du régime indemnitaire (NBI, ICA) ;
- un régime indemnitaire unique aligné sur celui du premier degré. ■

Signez et faites signer la pétition que la FSU a initiée pour la défense des CAP et des CHSCT

<http://fsu.fr/Pour-le-respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CHSCT.html>